

bien préparer la sortie du patient hospitalisé



professionnels de santé
semaine de la sécurité des patients

- ◆ sortie du patient : bien préparer cette étape clé du parcours de soins contribue à la qualité et à la continuité de la prise en charge
- ◆ l'organisation de la sortie débute le plus tôt possible après l'admission : une évaluation médicale et sociale doit être effectuée et un plan de suivi, organisé en collaboration avec les acteurs des soins de ville le repérage des patients à risque élevé de ré-hospitalisation doit également être réalisé
- ◆ prendre le temps de communiquer avant la sortie avec le patient et les professionnels de santé de ville assurant son suivi permet de sécuriser la prise en charge et peut éviter certaines complications ou des ré-hospitalisations
- ◆ la remise au patient, le jour même de sa sortie, de tous les documents nécessaires à la continuité des soins est un standard de qualité incontournable

engageons-nous pour des soins plus sûrs
www.sante.gouv.fr/ssp



prendre le temps de parler au patient

le patient doit :

- comprendre la raison de son hospitalisation et les signes à surveiller après sa sortie
- savoir dans quels cas alerter son médecin
- être informé des modifications apportées à son traitement en cours : pour cela, il convient d'utiliser avec lui un langage simple et non technique

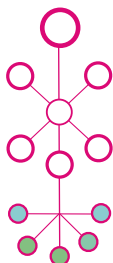
les contacts qui peuvent lui être utiles doivent lui être communiqués

prendre le temps d'appeler le médecin traitant du patient

- le nom et le numéro de téléphone du médecin traitant et des professionnels de santé de ville en charge du patient doivent figurer dans son dossier dès son admission
- il est important de vérifier avec ces professionnels que toutes les conditions de retour à domicile sont réunies, notamment dans le cas des personnes âgées, fragiles ou dépendantes
- il est essentiel de se concerter sur un plan de suivi personnalisé après la sortie

prendre le temps de tracer les informations pour permettre une continuité entre l'hôpital et le domicile

- la lettre de sortie, destinée aux professionnels de santé de ville, doit être remise en main propre au patient : elle doit contenir toutes les informations utiles à la coordination et à la continuité des soins. certaines informations, par exemple lors de la prescription d'anticoagulants ou d'insuline, sont indispensables aux acteurs de soins de ville dès la sortie du patient
- le compte rendu d'hospitalisation doit être envoyé **au plus tard dans les 8 jours** au médecin traitant



ensemble engageons-nous pour des soins plus sûrs